



COMMUNE DE DURRENBACH

Date de
convocation :
10/04/2026

**Procès-verbal des décisions du
Conseil Municipal du 23 avril 2026**

Conseillers en
exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des conseils en séance publique, sous la présidence Mme Nathalie SCHALL, Maire.

Conseillers
présents : 15

Présents : Mme Nathalie SCHALL, Mme Caroline BERNHARD, Mme Laurence CORDON, M. Tanguy DUTEY, Mme Sonia EINSETLER, Mme Angélique FABACHER, M. Julien GIROU, Mme Aurélie HAMMENTIEN, Mme Catherine KLINGLER, M. Marcel LAURENT, M. Edouard LIEBER, M. Charles MEYER-KUHN, M. Kévin ROSENFELDER, M. Yann SCHALL et M. Benoit VAREY.

Conseillers
absents : 0

Procuration : 0

Absent(s) excusé(s) : /

Madame Nathalie SCHALL, Maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Elle vérifie que le quorum est atteint :

Calcul du quorum : $15/2 = 8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur)

NB : les conseillers municipaux absents, mêmes s'ils ont délégué leur droit de vote à un autre conseiller, n'entrent pas dans le calcul du quorum.

➤ **Désignation du secrétaire de séance :**

Le conseil municipal désigne Mme Laurence CORDON comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal ordinaire du 26/03/2026 :**

Mme la Maire s'assure que l'ensemble des conseillers a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 qui leur a été transmis par voie dématérialisée.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

➤ **Décisions et arrêtés du maire pris dans le cadre de ses délégations d'attribution du conseil municipal**

Présentation des mandats émis depuis le 26/03/2026 :

- 77 696,10 € TTC sur le budget principal

Présentation des devis signés depuis le 26/03/2026 :

- Diagnostic amiante : ALSACE DIAG – 783,33 € HT – 940 € TTC
- Mission de contrôle sécurité prévention de la santé (SPS) : ALPES CONTROLES – 1 612,50 € HT – 1 935 € TTC

Présentation des arrêtés signés depuis le 26/03/2026 :

- Autorisation de circulation AR-CIRC-26-03 : Autorisation de travaux dans l'impasse des Eglantines, à partir du lundi 04/05/2026 dans le cadre de la pose d'un poteau télécom dans la Rue de Morsbronn

➤ **Ordre du jour de la séance du 23/04/2026**

2026-32 : Mise en place du règlement intérieur du conseil municipal

Pour : 15 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-8,

Vu l'article L.2541-5 du CGCT, qui précise les modalités d'application du règlement intérieur dans les communes soumises au droit local,

Madame la Maire expose que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement, préalablement transmis à chaque conseiller municipal, fixe notamment les dispositions suivantes :

- ✓ Le fonctionnement général des réunions du conseil municipal
- ✓ Les dispositions relatives au fonctionnement des commissions et comités consultatifs
- ✓ Les dispositions relatives à la tenue des séances du conseil municipal
- ✓ Les conditions diverses

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ADOPTER ce règlement intérieur du conseil municipal de la commune de DURRENBACH dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

2026-33 : Approbation d'une nouvelle convention de gré à gré suite au décès du locataire de chasse

Pour : 15 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Vu la délibération n°2023-51 du 29 juin 2023 relative au choix du mode de consultation des propriétaires dans le cadre de la chasse 2024-2033,

Vu l'arrêté préfectoral définissant le cahier des charges type relatif à la période de location des chasses communales du 02/02/2024 au 01/02/2033,

Vu la délibération n°2023-60 du 21/09/2026 relative au renouvellement des baux de chasse et précisant les modalités de réglementation de la mise en location de la chasse.

Vu la convention de gré à gré signée avec M. Richard WEISSGERBER en date du 25/10/2023, définissant les conditions de la location de chasse pour la période du 02/02/2024 au 01/02/2033 et fixant le prix du bail à hauteur de 2 000 € par an,

Vu le décès du titulaire de chasse, M. Richard WEISSGERBER, intervenu le 29/12/2025,

Vu l'article 37 du cahier des charges type, qui prévoit qu'en cas de décès du locataire personne physique, ses héritiers lui sont substitués conjointement et solidairement sous réserve d'être agréés par le ou les Conseils municipaux. Toutefois, ils ont la faculté, dans un délai de 3 mois à partir de la date du décès, soit de demander la résiliation du bail à l'expiration de l'année cynégétique en cours, soit de céder leurs droits dans les conditions prévues à l'article 21. Durant cette période de 3 mois, le Maire désignera, en accord avec les héritiers, une personne titulaire d'un permis de chasser en cours de validité, permettant la continuité de l'exercice de la chasse et de celui de la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts,

Considérant l'attestation dévolutive établie par Maître Joëlle RAMSTEIN - office notarial Christophe FAESSEL et Nathalie ERNEWEIN-WACKERMANN - en date du 20/03/2026 et certifiant que de son vivant, M. Richard WEISSGERBER a laissé pour recueillir sa succession sa mère, Mme Yvonne HAUDENSCHILD épouse WEISSGERBER pour la totalité en pleine propriété des biens et droits dépendant de la succession,

Considérant le courrier du 01/04/2026 de Mme Yvonne HAUDENSCHILD épouse WEISSGERBER, par lequel elle fait part de son souhait de céder le droit issu dudit bail de chasse à M. André MULLER,

Considérant le courrier du 09/04/2026 dans lequel M. André MULLER, permissionnaire de chasse, a émis le souhait de succéder à M. WEISSGERBER et de reprendre son bail de chasse suite à son décès,

Vu l'information portée à la connaissance de la commission 4C en date du 09/04/2026, selon laquelle la commune souhaite désigner M. MULLER comme successeur à M. WEISSGERBER,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire qui informe les conseillers municipaux que suite au décès du locataire de chasse, M. Richard WEISSGERBER, et compte tenu de l'accord de l'ensemble des parties (successeur, permissionnaire, commission 4C, Unité Chasse et pêche de la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin), il est proposé de confier la location de la chasse de la commune à M. André MULLER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

DE MAINTENIR toutes les conditions fixées par la délibération n°2023-60 du 21/09/2026 et notamment :

- Le prix : fixé à 7,02 € de l'hectare chassable,
- La contenance totale des terrains à soumettre à la location : 368 ha 02 a

DE MAINTENIR la location d'une chasse réservée d'une surface de 68 ha 47 a, accompagnée de ses enclaves (14 ha 80 a) à M. Wilfried KEMMNER,

DE CONFIER la location d'un lot de chasse unique d'une surface de 284 ha 75 a à M. André MULLER, suite au décès de M. Richard WEISSGERBER,

D'AUTORISER Mme la Maire à signer à cet effet une convention de gré à gré et tous les documents nécessaires à la formalisation de cette location de la chasse avec M. MULLER,

DE PREVOIR ces recettes au budget de la commune.

2026-34 : Choix du feu d'artifice 2026

Pour : 15 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la tradition républicaine d'organiser un feu d'artifice à l'occasion de la Fête nationale,

Vu les propositions de feu présentés par la société BREZAC ARTIFICES en date du 20/02/2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

DE VALIDER le principe du financement du feu d'artifice du 13 juillet 2026,

DE CONFIER cette prestation à la société BREZAC ARTIFICES – 224 A Route de la Malleveille 24130 LE FLEIX – pour un montant maximum de 3 800 € TTC,

D'AUTORISER la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget 2026 de la commune.

2026-35 : Mise à jour de la délibération n°2026-28 relative à la désignation des représentants des organismes extérieurs

Pour : 15 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants,

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération n°2026-28 du 26 mars 2026 relative à la désignation des représentants au sein des syndicats et organismes extérieurs,

Vu le courrier du 31 mars 2026 adressé à la commune par la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn proposant la liste des candidats aux différentes instances et organismes,

Madame la Maire expose aux conseillers que les représentants aux organismes extérieurs, désignés par la commune dans sa délibération n°2026-28 du 26/03/2026, ne correspondait pas tout à fait aux préconisations de la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn (CCSP). Afin de se conformer aux propositions de la CCSP, elle propose donc de modifier les représentants suivants :

- Représentant de la CLECT : il est proposé de désigner Madame la Maire
- Délégué SDEA / commissions locales : il est proposé de désigner un représentant unique pour l'ensemble de ces commissions
- Service de collecte et de traitement des ordures ménagères : il est proposé de désigner un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

DE MODIFIER le tableau des représentants au sein des syndicats et organismes extérieurs comme suit :

Commission intercommunales (CCSP)	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Conseillers communautaires <i>2 titulaires + 1 suppléant</i>	Nathalie SCHALL Edouard LIEBER	Catherine KLINGLER
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) <i>(1 représentant par commune, le Maire habituellement)</i>	Nathalie SCHALL	/
Délégué SDEA / Commissions locales (eau, assainissement, GEMAPI, Grand Cycle de l'eau) <i>(1 représentant par commune)</i>	Edouard LIEBER	/
Référent "service de collecte et de traitement des ordures ménagères" <i>(1 représentant par commune)</i>	Benoît VAREY	Edouard LIEBER
Référent Sécurité / Plan intercommunal de sauvegarde <i>(1 représentant par commune)</i>	Catherine KLINGLER	
Commission intercommunale des impôts directs (CIID) <i>2 propositions par commune remplissant les conditions (1 de l'article 1650A du CGI), incluant si possible un contribuable domicilié hors du périmètre de la CCSP</i>	Astrid HUSS Christophe BRICKA	

DE TRANSMETTRE le nom des nouveaux représentants à la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn.

REPORTE : Désignation d'un référent territorial - espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH)

- ⇒ En attendant la transmission d'un courrier officiel de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)

2026-36 : Travaux complémentaire de réfection de la toiture du presbytère

Pour : 15 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-01 du 23 janvier 2025, validant le plan de financement pour la DETR 2025 dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de divers bâtiments publics,

Vu l'accord obtenu dans le cadre de la DETR 2025 en date du 26 mai 2025, concernant notamment les travaux d'isolation et de réfection du plancher des combles du presbytère,

Vu la délibération n°2025-55 du 4 décembre 2025 relative à la validation des travaux d'isolation du comble du presbytère,

Madame la Maire expose que suite au démarrage des travaux de réfection de la toiture du Relais de l'amitié, il s'avère que des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. En effet, le lattis est partiellement pourri et doit être remplacé pour des questions de sécurité.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE VALIDER le principe de réalisation des travaux complémentaires de réparation de la charpente du presbytère, conformément au devis du 13/04/2026 de la société OLLAND – 7 Rue St Exupéry – 67500 HAGUENAU, pour un montant de 5 509,33 € HT, soit 6 060,26 € TTC,

D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget 2026 de la commune.

2026-37 : Demande de subvention « Une rose – un espoir »

Pour : 0 voix

Absentions : 3 voix

Contre : 12 voix

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association « Une rose un espoir – Secteur 3 Vallées » en date du 01/04/2026,

Madame la Maire expose aux conseillers que l'association « Une rose un espoir – Secteur 3 Vallées » a sollicité la commune pour le versement d'une aide financière. A ce jour, la commune soutien ses associations locales par le versement de subventions annuelles et/ou exceptionnelles et aide l'association CARITAS implantée à WOERTH. Le choix a été fait jusqu'à présent, pour des questions budgétaires mais également pour une raison d'équité, de ne pas soutenir d'autres actions ayant une portée nationale. Etant donné que les habitants de DURRENBACH seront directement sollicités par une demande de don lors du passage des motards de l'association dans la commune les 25 et 26/04/2026, elle propose de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à 12 voix contre et 3 abstentions,

DE NE PAS DONNER une suite favorable à cette demande, considérant que la commune ne subventionne à ce jour que les associations communales et que cette association est déjà subventionnée directement par les habitants du village

DE CHARGER Madame la Maire d'informer ladite association.

2026-38 : Signature d'une convention avec « Guêpes Frelons Alsace »

Pour : 15 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la proposition de signature d'une convention d'intervention dans le cadre de la capture des guêpes et frelons par la société « Guêpes frelons Alsace »,

Madame la Maire expose que les pompiers n'interviennent plus à titre gratuit comme c'était le cas par le passé, dans le cadre du retrait de nids de guêpes ou de frelons. Lorsque le cas s'est présenté, la commune a toujours fait appel à Michael HAENEL, un pompier ayant créé son entreprise « Guêpes, frelons Alsace ». Elle propose donc de donner une suite favorable à la signature d'une convention gratuite avec ce prestataire, ce qui permettra en cas de besoin, de bénéficier d'une intervention dans un délai de 72h maximum, selon une grille tarifaire connue en amont.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE DONNER une suite favorable à la proposition de la société « Guêpes Frelons Alsace »,

D'AUTORISER Mme la Maire à signer ladite convention et tous autres documents relatifs à une éventuelle intervention.

Les points prévus à l'ordre du jour ayant tous été délibéré, Mme la Maire propose de passer aux points divers.

POINTS DIVERS :

- **Lancement du marché de travaux - toitures du relais de l'amitié**

Signature d'un devis relatif au diagnostic amiante (absence d'amiante) avec la société ALSACE DIAG pour un montant de 783,33 € HT, soit 940 € TTC

Signature d'un contrat pour la mission de contrôle sécurité prévention de la santé (SPS) avec la société ALPES CONTROLES pour un montant de 1 612,50 € HT, soit 1 935 € TTC

Publication du marché : du 10/04 au 05/05 à 17h

Réunion CAO : 12/05/2026 à 18h

Rappel des membres de la CAO : Mme Catherine KLINGLER – M. Julien GIROU – M. Marcel LAURENT (titulaires) / M. Edouard LIEBER – Mme Aurélie HAMMENTIEN – M. Tanguy DUTEY (suppléants)

▪ **Déplacement du drapeau**

Les travaux de ravalement de la façade de la mairie seraient l'occasion de déplacer le drapeau sur la façade donnant sur la place de l'école, ce qui permettrait de le sortir par la fenêtre, sans avoir à intervenir avec une échelle.

▪ **Point sur les projets à venir**

Madame la Maire propose de refaire un point global sur les principaux dossiers et projets en cours et à venir, en particulier pour les conseillers ayant rejoint l'équipe municipale lors des dernières élections.

➤ **Travaux déjà en cours (devis validés ou marché publié)**

- Extension du colombarium : reste à mettre en place la dalle sur l'ossuaire
- Isolation des combles du presbytère : chantier en cours d'achèvement
- Réparation des chevrons du presbytère : devis validé lors du présent conseil
- Ravalement de façade de la mairie : chantier démarré le 23/04/2026 (durée estimée à 1 mois environ)
- Rénovation de la toiture du relais de l'amitié + ravalement de façade
 - Architecte : M. Yannick STEINBRUNN
 - Publication du marché : du 10/04 au 05/05 à 17h
 - Réunion CAO : 12/05/2026 à 18h
 - Réunion de coordination : 01/06
 - Démarrage prévisionnel des travaux : 22/06

➤ **Projets qui devront être traités de manière prioritaire**

- Travaux FCD
- Projet Lithium de France
- Extension de la zone 1AUH

➤ **Travaux sur bâtiments communaux**

- Mairie : aménagement d'appartements au-dessus de la mairie (subvention à solliciter) / nettoyage et étanchéité de la toiture avec traitement hydrofuge (subvention déjà obtenue)
- Presbytère : des travaux subventionnés par la DSIL 2022 restent envisageables
- Rénovation de l'église : mise en place d'un plan pluriannuel de travaux
- Relais : Isolation de l'atelier de peinture + plafond intérieur du relais
- Devenir de l'Ancien Lion d'Or suite à sa démolition : portage en cours jusqu'au 10/10/2029
- Devenir de l'ancienne gare ?
- Ecole maternelle : possibilité de faire isoler les combles (DETR 2025 obtenue)
- Boucherie : mise en place d'une résine au sol dans la chambre froide

- Sécurisation du village : chicane (Rte de Morsbronn) / déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération du côté de DURRENBACH NEUFELD
- Vidéo-surveillance : extension / rénovation des caméras en place

➤ **Investissements communaux à prévoir :**

- Acquisition d'un véhicule communal : tracteur et/ou utilitaire
- Création d'un hangar de stockage des véhicules
- Acquisition d'une nouvelle auto-laveuse
- Acquisition d'un nouveau TBI pour l'école élémentaire
- Installation d'un nouveau lave-vaisselle au relais de l'amitié
- Réflexion sur un nouveau système de projection au relais de l'amitié
- Changement de prestataire informatique

▪ **Prochain conseil municipal**

Mardi 12/05 à 20h en salle des conseils

Approbation du compte-rendu de la séance du 23/04/2026

Les membres du conseil municipal,

Conseillers	Signature
Mme Nathalie SCHALL, Maire	
M. Edouard LIEBER, Adjoint au Maire	
Mme Caroline BERNHARD	
Mme Laurence CORDON	
M. Tanguy DUTEY	
Mme Sonia EINSETLER	
Mme Angélique FABACHER	
M. Julien GIROU	
Mme Aurélie HAMMENTIEN	
Mme Catherine KLINGLER	
M. Marcel LAURENT	
M. Charles MEYER-KUHN	
M. Kévin ROSENFELDER	
M. Yann SCHALL	
M. Benoît VAREY	